

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11574
13 décembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Ayant reçu la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale sur la "Question de Chypre" (S/11557),

Notant avec satisfaction que cette résolution a été adoptée à l'unanimité,

1. Fait sienne la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et invite instamment les parties intéressées à l'appliquer le plus tôt possible;
2. Prie le Secrétaire général de faire rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

